

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 06 novembre 2023 à 18H30
Séance ordinaire
Convocation le 25.10.2023
Affichage le 29.10.2023

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Hélène DAVID-HENRIET, Liliane REGAD, Sandrine DEFFONTAINE, Natacha BIGAN, MM, Francis LESEUR, Guy ROUSSEAU, Antoine DELACROIX, Joël GAUTHIER, Dominique DEVILLERS, Jean-Yves LACROIX.

Absents : Guillaume TERRAL a donné pouvoir à M. Francis LESEUR pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Joséfa CHAITEMPS

1-Approbation du compte-rendu du 11 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

2 – Modification de la liste des délégués titulaires au SIA du Chapy.

M. Francis LESEUR expose que M. Guy ROUSSEAU se rétablit de ses problèmes de santé et que pour reprendre son activité de conseiller municipal dans de bonnes conditions souhaite limiter ses apparitions. C'est pourquoi, il souhaite échanger sa place de délégué titulaire au SIA du Chapy avec Monsieur Jean-Yves LACROIX, délégué suppléant de manière temporaire afin de ne pas perturber les assemblées du Syndicat.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275231101

3 – Modification du plan de financement pour l'agrandissement de l'école.

M. Le Maire explique que le premier plan de financement présenté à la Préfecture pour la demande de subvention a dû être actualisé car certaines dépenses n'étaient pas éligibles. Le plan de financement actualisé est le suivant :

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Maîtrise d'oeuvre	38 000 €
Mission SPS	3 861 €
Mission contrôle technique + diagnostic amiante	5 200 € + 900 €
Etude de sols	3 490 €
Publicité consultation des entreprises	4 455 €
Bornage achat du terrain complémentaire	1 194 €

Travaux	423 736 €
TOTAL Général	480 836 €

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Acquis	144 250 €	30 %
Sous-total		144 250,00 €	
Autofinancement		336 586,00€	70%
Coût HT PREVISIONNEL		480 836,00 €	

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275231102

4- Nomination d'un délégué agent au CNAS.

M. LESEUR explique que Madame Isabelle BERTHET était nommée déléguée au CNAS pour représenter les agents et que suite à son départ de la collectivité, il faut nommer un autre représentant.

Madame Alexandra BEN BARECK se porte candidate et est nommée déléguée agent.

Délibération adoptée : N°39275231103

5- Tarifs musée : Instauration de la facturation lors d'annulations tardives ou de non-présentation de groupes et mise en place d'un bon de réservation.

M. Le Maire explique que lorsqu'un groupe de plus de 30 personnes réserve des entrées au musée, celui-ci est fermé au public pour une meilleure gestion du groupe et que la visite puisse se faire dans les meilleures conditions. Or lorsque les groupes annulent – de 48h avant la date ou ne se présentent pas, il faut instaurer une facturation à ces groupes pour palier le manque à gagner dû à la privatisation du musée. Pour une meilleure gestion, un bon de réservation est mis en place afin de justifier les réservations de groupe.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275231104

6 - Autorisation de signature d'une convention avec La Poste pour la mise en place du portage de repas.

Madame Liliane REGAD expose que la mise en place du portage de repas à domicile devait être mise en place dans le cadre du CCAS afin d'aider les habitants qui en exprimeraient le besoin. La Poste est en charge de ce service dans le secteur et la distribution s'effectue par le facteur lors de la tournée du courrier, équipé pour maintenir la chaîne du froid.

Les réservations (régulières ou ponctuelles) sont assurées par la mairie qui transmet les commandes chaque semaine à la Poste.

Les élus trouvent dommageable que ce service ne soit pas assuré par un organisme « local » mais des contraintes liées au transports et à la chaîne du froid compliquent les choses.

Une réflexion doit être menée sur l'éventualité de l'implantation d'une cuisine centrale qui gèrerait les repas des écoles et cantons des alentours.

Monsieur le Maire ajoute que le tarif des repas de cantine scolaire va subir une augmentation.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275231105

7 – Refacturation du portage de repas aux usagers.

Madame Liliane REGAD explique que La Poste facture les repas à la commune qui elle refacturera ce service aux usagers avec une majoration de 5% correspondant aux frais de gestion pour la commune. Le tarif est le suivant : 9€53 + 5% soit 10€ le repas.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275231106

8 – Tarifs secours sur pistes 2023/2024 SOGESTAR.

Monsieur le maire expose que comme chaque année, les tarifs des secours sur piste de la SOGESTAR doivent être actualisés comme suit :

Accepte les tarifs proposés par la SOGESTAR pour la saison d'hiver 2023/2024 :

- Petits soins	51 €
- Zones rapprochées	213 €
- Zones éloignées	370 €
- Zones hors-pistes	737€

Recherche : tarif annexé sur la grille suivante de mise à disposition de matériel et de personnel :

- Pisteur secouriste	38 € / h
- Motoneige ou quad avec chauffeur	101 € / h
- Engin de damage avec chauffeur	159 € / h,

Toute heure entamée étant due.

- Prestation ambulance	450 €
------------------------	-------

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275231107

9 – Secours sur pistes hiver 2023/2024 tarifs usagers.

Monsieur le maire expose que comme chaque année, les tarifs des secours sur piste aux usagers doivent être actualisés comme suit :

Accepte les tarifs proposés par la SOGESTAR pour la saison d'hiver 2023/2024 :

- | | |
|---------------------|-------|
| - Petits soins | 57€ |
| - Zones rapprochées | 230 € |
| - Zones éloignées | 399 € |
| - Zones hors-pistes | 797 € |

Recherche : tarif annexé sur la grille suivante de mise à disposition de matériel et de personnel :

- | | |
|------------------------------------|------------|
| - Pisteur secouriste | 41 € / h |
| - Motoneige ou quad avec chauffeur | 108 € / h |
| - Engin de damage avec chauffeur | 172 € / h, |

Toute heure entamée étant due.

- | | |
|------------------------|-------|
| - Prestation ambulance | 486 € |
|------------------------|-------|

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275231108

10 – Adoption du RPOS du SIE des Rousses.

Madame Natacha BIGAN résume le rapport 2022 du syndicat :

- Pour un client ayant consommé 120 m³ d'eau par an le tarif au 1^{er} janvier 2023 sera de 2,9851 € TTC/m³,
- Le nombre d'abonnés augmente (+ 1,41%) mais la consommation par habitants diminue (- 3,84%),
- Les prélèvements effectués par l'ARS sont conformes à 100%,
- Les pertes d'eaux sont en hausse de 9% par rapport à 2021,
- Le rendement de distribution est de 79,10%.

Le rapport est à disposition en mairie.

Le conseil municipal prend acte.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275231109

11 – Implantation d'un pylône pour accueillir les réseaux de téléphonie mobile.

Monsieur le Maire expose qu'il a été sollicité par Orange pour l'implantation d'un pylône sur la commune en zone blanche au niveau de la téléphonie mobile. Un arrêté préfectoral est à l'initiative de ce projet. Après étude de l'emplacement le plus adéquat, il est convenu que le pylône soit installé « au boulu », afin desservir la combe du Lac.

Concernant le centre bourg, un projet est encore à l'étude (recherche de l'emplacement).

Délibération approuvée à l'unanimité : N°379275231110

12 – Subvention aux associations.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention de 1 000€ du Foyer rural et après discussion, il est décidé de leur allouer une subvention de 500€. Si besoin de financement supplémentaire pour des projets particuliers, une demande justifiée par le budget de l'association pourra éventuellement être étudiée.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°39275231111

13- Ligne de trésorerie 2024.

Monsieur le maire explique que comme chaque année, il convient de renouveler la ligne de trésorerie souscrite par la commune. Les trois organismes bancaires suivants ont été sollicités :

- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit agricole
- Le Crédit Mutuel

Après comparaison des trois offres reçues, Monsieur le maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse, celle du Crédit Mutuel.

Délibération approuvée à l'unanimité : N°39275231112

Questions diverses :

- Les travaux d'extension de l'école ont commencé, les fondations sont coulées et sont en séchage.
- Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal un article de presse concernant le refus d'un permis d'aménager pour un lotissement au Manon. Dans cet article, il est indiqué que la commune de Lamoura est « dans les radars » de l'association Le Soulèvement de la Terre en lien avec l'accélération de l'urbanisation que connaît la commune depuis quelques temps. S'en suit un débat sur la vision future de la commune confrontant plusieurs points de vue.
- Madame Hélène DAVID-HENRIET informe le conseil municipal que les secrétaires de mairie demandent la mise en place de l'application Panneau Pocket, celle-ci permettrait de mieux cibler les administrés pour diffuser les informations communales. Cette application est disponible gratuitement dans le pack de logiciels métiers dont dispose la mairie. Les secrétaires se chargeront de diffuser les informations. Le conseil municipal accepte.
- Mme Hélène DAVID-HENRIET sollicite tous les élus afin d'alimenter le futur bulletin communal.
- Mme Natacha BIGAN précise concernant la révision de la charte du Parc que la dernière réunion aura lieu le 07/12 aux Rousses.
- Mme Natacha BIGAN explique que les communes doivent acter un zonage pour les ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables) avant le 31/12/23. Le Parc doit aider les communes pour la définition de ces zones.

- M. Antoine DELACROIX informe le conseil municipal que les travaux du lac de lamoura sont terminés. Malgré des complications avec l'entreprise, les résultats sont bons. La végétalisation s'effectuera au printemps.
- Mme Sandrine DEFFONTAINE informe le conseil municipal que le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 9 novembre.
- Mme Liliane REGAD informe le conseil que la commémoration du 11 novembre aura lieu devant l'ancienne mairie à 11h, suivie d'un verre de l'amitié au restaurant « l'Entracte ».
- Mme Joséfa CHAITEMPS informe le conseil que le repas du CCAS aura lieu le 02 décembre et que les colis des aînés sont en préparation.

La séance est levée à 20h25.

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR



Le secrétaire,
Joséfa CHAITEMPS

